Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De 1914 à 1929, le nombre des caisses reconnues a doublé. La plupart sont des caisses ouvertes et publiques dont tout le monde peut faire partie. En 1929, elles étaient au nombre de 705 plus 435 caisses privées, dont la plus grande partie sont des caisses d'entreprises. La composition des effectifs a énormément varié. Alors qu'en 1914 on comptait le 67% d'hommes, le 26% de femmes et le 7% d'enfants, on avait en 1929 le 45% d'hommes, le 36% de femmes et le 19% d'enfants. Le nombre des femmes et des enfants a donc sensiblement augmenté.

L'extension générale des caisses d'assurance-maladie est un fait tout spécialement réjouissant. Alors qu'en 1914 c'est à peine si un dixième de la population était assuré contre la maladie, la proportion est aujourd'hui de 39%. Par rapport au nombre actuel de la population il y a donc maintenant quatre fois plus de personnes assurées qu'il y a 15 ans. Néanmoins, il convient de remarquer que l'augmentation des effectifs qui est de 362,000 à 1,561,000 membres est à attribuer au fait que les caisses qui autrefois ne remplissaient pas les conditions posées par la Confédération, ont été reconnues entre temps. L'augmentation des effectifs est néanmoins due en grande partie à l'extension de l'assurance.

Le tableau suivant se rapportant à l'année 1929 permet de se rendre compte de ce qu'ont versé les caisses en secours:

Nature des secours	Caisses	Membres ayant droit à l'assurance			
		hommes	femmes	enfants	en tout
Soins pour malades seulement .	165	103,309	134,265	132,702	370,276
Soins pour maladies ou prestations pour maladies . . .	756	518,549	411,828	157,400	1,087,777
Prestations en cas de maladies seulement	219	57,547	23,562	—	103,109
En tout	1140	679,405	569,655	290,102	1,561,162

Le 70% environ des membres a donc droit aux soins et aux secours en cas de maladie. Une faible proportion (24%), n'a droit qu'aux soins en cas de maladie, et le 6% seulement aux secours en cas de maladie.

Bibliographie.

Aux prises avec la crise économique et le chômage. Edition de la Fédération syndicale internationale, Amsterdam, 31, Tesselschadestraat. — 27 pages, prix —.50 fr. suisse.

La commission mixte pour la lutte contre le chômage, instituée entre la Fédération syndicale internationale et l'Internationale ouvrière socialiste, a fait connaître le résultat de ses délibérations dans une série de résolutions. Ce sont ces résolutions qui paraissent maintenant sous la forme commode d'une brochure. Elle fait connaître la pensée et l'attitude des deux Internationales à l'égard de la crise économique et de ses conséquences; elle indique les voies et moyens qui permettraient, selon elle, de surmonter le plus grave fléau de la période actuelle: le chômage.

Il suffit de mentionner les titres des diverses résolutions: Salaires, réduction de la durée du travail, rapports entre la crise industrielle et la crise agricole, politique douanière, protectionnisme, dumping, aspects politiques de la crise économique — pour se rendre compte de tout l'intérêt et toute l'importance de cette brochure documentaire.

Les commandes sont à adresser au service des publications de la F. S. I., 31, Tesselschadestraat, Amsterdam, ou en Suisse à la Genossenschaftsbuchhandlung, Volkshaus, Stauffacherstrasse 60, *Zurich.* Librairie coopérative, 43, Léopold-Robert 43, *La Chaux-de-Fonds.*